

# Vaccins : quand le doute gagne les médecins

Chère amie, cher ami,

Belle année 2018 !

Les temps qui viennent s'annoncent passionnants. Nous avons de très nombreux défis à relever.

En ce début d'année, c'est évidemment **la question de la vaccination obligatoire** qui me taraude alors que le parlement français a entériné la loi sur les 11 vaccins obligatoires.

Désormais, tous les nourrissons de France doivent, avant deux ans, avoir reçu les vaccins suivants : coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, hépatite B, bactérie Haemophilus influenzae, pneumocoque, méningocoque C., diphtérie, tétanos, poliomyélite.

La sanction pénale spécifique sur les vaccins qui prévoyait jusqu'à six mois de prison et 3.750 euros d'amende a été abrogée.

Toutefois, il reste **une autre sanction applicable liée "à l'obligation de protection des enfants"** par laquelle des parents pourraient être punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Le gouvernement se veut rassurant. L'objectif n'est pas de réprimer les parents.

**La répression aura bien lieu mais à l'égard des médecins.** Ceux qui établissent des faux seront systématiquement recherchés et envoyés devant le Conseil de l'ordre. Ceux qui doutent seront blâmés.

Les propos des médecins seront scrutés et corrigés si nécessaires. Leurs prescriptions seront davantage surveillées. Plus que jamais, ils seront mis sous la tutelle de l'administration.

À quoi sert-il que la société, c'est à dire vos impôts, vos charges, paye 10 ans d'études aux médecins, si c'est pour qu'ils n'aient pas le droit de réfléchir, de douter, d'évoluer ?

En ce début d'année, je pense bien sûr aux victimes des vaccinations que l'on oublie systématiquement, mais aussi aux médecins. A tous les médecins.

C'est un métier difficile autant que nécessaire. Il devient aujourd'hui compliqué d'être un praticien honnête et d'éviter les problèmes administratifs ou juridiques.

Les médecins sont dans une position délicate.

- Lorsqu'ils soignent leurs patients avec une méthode alternative, ils risquent d'être attaqués en justice par leur ordre.
- Quand ils refusent d'administrer un acte médical dont ils pensent que ce dernier est dangereux pour leur patient, ils risquent d'être attaqués par leur ordre et/ou par leur patient.
- Et s'ils vaccinent un patient et que ce dernier en subi des conséquences néfastes, ils risquent d'être attaqués par cette personne et sa famille et lâchés par les autorités.

Les médecins vivent dans la peur du procès. Et **c'est aussi pour cela que le burn-out est apparu dans la profession**, notamment chez les plus jeunes praticiens (1).

Je vous mets ci-dessous, un témoignage de médecin qui est révélateur des doutes qui peuvent traverser la profession.

Certains me diront que c'est aussi aux médecins de se remettre en cause et de se rebeller.

Sans doute ont-ils raison. Mais le changement de notre système de nos santé et de nos "automatismes" de santé (antibiotiques, vaccinations, chirurgie, dépistage etc...) passe aussi par eux.

Le meilleur moyen d'avancer est donc de comprendre ce que disent les différentes parties.

Aujourd'hui, je donne la parole à un médecin classique, qui après avoir administré un vaccin contre l'hépatite B à un patient, qui a déclenché une sclérose en plaques, doute de la bienveillance des autorités de santé.

Son voeu pour 2018 : faire supprimer l'aluminium des vaccins.

Croyez-bien que nous nous battons pour que celui-ci se réalise !

Naturellement vôtre,

Augustin de Livois

PS : Retrouvez l'intégrale des vidéos de notre 3<sup>e</sup> Congrès International de Santé Naturelle en vous [rendant ici](#). (45 heures de conférences à partager en famille ou avec vos amis vous attendent).

## Témoignage du Dr JC Gimbert, généraliste.

Août 99. Accompagné de sa mère, un jeune homme de 18 ans me consulte pour un rappel de vaccination contre l'hépatite B. La primo vaccination a été effectuée à titre systématique quelques années plus tôt dans son collège et cette injection supplémentaire est déjà inscrite dans son carnet de santé.

### «Il m'a dit de relever ma manche et m'a injecté la mort »

En raison du contexte à risque et de l'insistance maternelle, j'effectue le rappel demandé.

Quelques semaines plus tard, mon jeune patient présente des troubles de la marche et un nystagmus me faisant évoquer une première poussée de sclérose en plaques, diagnostic malheureusement confirmé peu après à l'I.R.M.

Aussitôt, les parents portent plainte contre moi, m'accusant d'avoir déclenché la maladie de leur fils en effectuant ce rappel. Ils choisissent un avocat de renom qui, pour faire monter la mayonnaise médiatique, obtient la parution dans le quotidien régional d'une pleine page sur cette affaire avec la photo du jeune homme en fauteuil roulant sous un titre assassin : «*Il m'a dit de relever ma manche et m'a injecté la mort* ».

Très affecté par cet article heureusement anonyme et éprouvant un profond sentiment de culpabilité, je tente de trouver un peu de soutien autour de moi.

Au ministère de la santé, on m'explique n'être plus concerné puisque l'obligation vaccinale vient d'être suspendue pour « calmer l'inquiétude populaire » (sic).

Le fabricant du vaccin se dédouane en précisant que le risque de survenue d'une réaction neurologique post-vaccinale est un « effet secondaire potentiel » connu et d'ailleurs inscrit dans la notice.

Quant au Conseil de l'Ordre, il me souhaite confraternellement bon courage, non sans avoir vérifié que j'étais à jour de ma cotisation annuelle.

## Absolument tout seul pour assumer les conséquences du vaccin.

Bref, je me retrouve absolument tout seul pour assumer les conséquences de mon acte et je rédige moi-même mon argumentaire en défense en le basant uniquement sur l'absence de lien prouvé de causalité entre vaccin et sclérose en plaques.

Je sais me montrer convaincant sans être convaincu, et mon jeune patient est débouté en première instance puis en appel. La procédure s'est définitivement éteinte en même temps que la victime, enterrée l'an dernier, mais pas le doute qu'elle a fait naître dans ma conscience.

Alors, quand j'apprends, en mars dernier, que le Conseil d'État a décidé de contraindre les fabricants à ressortir le seul vaccin obligatoire en France, le DTPolio dont ils avaient organisé la pénurie depuis 10 ans pour imposer aux médecins souhaitant respecter la Loi de le combiner à d'autres vaccins, facultatifs et aluminiques ;

Quand je découvre qu'immédiatement le gouvernement, sous la pression du lobby pharmaceutique, a programmé de contourner cet arrêt du CE en rendant obligatoires tous les vaccins facultatifs au motif d'éradiquer ces maladies de la planète (sur laquelle, rappelons-le, nous représentons moins d'1 % de la population).

Quand je note qu'une agence nationale de sécurité médicamenteuse fait taire un chercheur dont les travaux démontrent la toxicité neurologique de l'aluminium quand il est injecté (ce qui n'a rien à voir avec sa bénignité par voie orale dont on nous rebat les oreilles) ;

Quand je constate qu'on retire l'aluminium des vaccins vétérinaires mais qu'on le conserve dans ceux de nos enfants ;

Et quand je sais que dans notre pays merveilleux, les nuages atomiques s'arrêtent aux frontières, des ministres responsables mais pas coupables utilisent le sang contaminé pour ne pas le gâcher et le Médiateur tue pendant 10 ans de trop, simplement parce que son fabricant est français, je ne peux m'empêcher d'exprimer un sérieux doute.

## Un sérieux doute sur l'innocuité de l'aluminium !!

Pas sur l'intérêt de la vaccination que je considère comme l'une des découvertes médicales les plus importantes et les plus utiles. Non, j'ai un doute réel et sérieux sur l'innocuité de l'aluminium utilisé dans les adjuvants.

Et tout ce qui se passe et se dit actuellement ne parvient pas à me rassurer, surtout lorsque cela émane de politiques ou de scientifiques dont certains pataugent dans les conflits d'intérêts.

Alors je fais un rêve : si au lieu de menacer de sanctions financières les parents inquiets, d'éviction scolaire les enfants innocents ou de radiation professionnelle les médecins dubitatifs, pourquoi nos Autorités de Tutelle n'imposeraient-elles pas aux Laboratoire de modifier leurs adjuvants ?

Elles l'ont fait spontanément pour l'excipient du Levothyrox, avec les résultats que l'on a pu apprécier et sans que les malades ne leur aient rien demandé.

Cette fois, il existe une vraie demande publique de remplacement de l'aluminium par autre chose, comme par exemple le phosphate de calcium, produit naturel et parfaitement inoffensif, utilisé sans aucun problème dans plusieurs pays et par le Laboratoire Pasteur en France pendant une quinzaine d'années, jusqu'à sa fusion avec Mérieux, signant le retour de l'alu et de ses casseroles.

C'est peut-être un vœu pieux, mais cela aurait le mérite de calmer l'angoisse croissante de la population et, pour nous autres médecins, de lever enfin ce doute lancinant.

Dr J.C. Gimbert.

[Le blog du Docteur Gimbert](#)

### **Vous aussi, soutenez l'IPSN !**

Vous croyez dans les combats de l'IPSN ?

**[Vous pouvez l'aider par un don !](#)**

Cette newsletter est éditée par l'*Institut pour la Protection de la Santé Naturelle*. Si vous ne la recevez pas déjà, il vous suffit de **[vous inscrire ici](#)**.

Votre adresse ne sera jamais transmise à aucun tiers. Vous pourrez vous désinscrire à tout moment, grâce à un lien se trouvant en début et fin de chaque message.

**Source :**

[1] [Le burn-out des médecins](#)

**[www.ipsn.eu](http://www.ipsn.eu)**